

Arrêté du 11/03/22 relatif à la prorogation de l'agrément du conservatoire botanique méditerranéen de Porquerolles en tant que conservatoire botanique national

(JO n° 69 du 23 mars 2022)

NOR : TREL2205213A

Texte modifié par :

Arrêté du 20 décembre 2024 (JO n° 308 du 29 décembre 2024)

Vus

La ministre de la transition écologique,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-10 et D. 416-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 31 août 2007 relatif au renouvellement de l'agrément du conservatoire botanique méditerranéen de Porquerolles en tant que conservatoire botanique national ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2014 relatif au renouvellement de l'agrément du conservatoire botanique méditerranéen de Porquerolles en tant que conservatoire botanique national ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2020 relatif à la prorogation de l'agrément du conservatoire botanique méditerranéen de Porquerolles en tant que conservatoire botanique national ;

Vu l'avis du Conseil national de protection de la nature en date du 14 décembre 2021,

Arrête :

Article 1er de l'arrêté du 11 mars 2022

(Arrêté du 20 décembre 2024, article 1er)

A l'article 1er de l'arrêté du 31 décembre 2020 susvisé, les mots : " jusqu'au 31 juillet 2022 " sont remplacés par les mots : « jusqu'au 31 décembre 2025 ».

Article 2 de l'arrêté du 11 mars 2022

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 11 mars 2022.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,
O. Thibault

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-110322-relatif-a-prorogation-lagrement-conservatoire-botanique-mediterraneen>